# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ



Date d'émission: 12-févr.-2015 Date de révision 28-mars-2024 Numéro de révision 1.02

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit Clean Quick® Assainisseur chloré - Fait de concentré

Code(s) du produit 1-50

Identificateur de produit 98668775\_DIL\_PROF\_NG

Type de produit Produit fini - Professionnel

Utilisation recommandée Sanitizer.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.

Fabricant Procter & Gamble

1 P&G Plaza

Cincinnati, Ohio 45202

Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5

Courriel pgsds.im@pg.com

Numéro d'appel d'urgence Transport (24 Heure)

CHEMTREC - 1-800-424-9300

(États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887

Mexique sans fraisdans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifies sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.

Non classé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Mentions de dangerAucunPictogrammes de dangerAucun

Conseils de prudence Aucun

Conseils de prudence - Réponse Aucun

Conseils de prudence - Entreposage Aucun

Conseils de prudence - Élimination Aucun.

Date de révision 28-mars-2024

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR

Canadienne

## 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation

persiste.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée. Produit chimique.

Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

Danger particulier Aucun connu.

**Équipement de protection particulier**Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de

pour les pompiers

pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dispositions particulières Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la

peau ou les vêtements.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau

l'environnement Ne pas rejeter le produit dans les étendues d'eau naturelles sans prétraitement ou dilution

adéquate

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des

contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher le produit de pénétrer dans les

drains. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage

Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun connu.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Emplacementsde Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux

postes de travail et il doit y a voir une extraction générale convenable

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Utilisez des lunettes de protection

Protection des mains Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Gants de protection

Protection de la peau et du corps Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection respiratoire** Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide État physique Aspect incolore Odeur Chlore

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques

7.3 Hq

Point de fusion / point de Aucun renseignement disponible

congélation

Point initial d'ébullition et plage Aucun renseignement disponible

d'ébullition

93.5 °C / 200.3 °F Point d'éclair vase clos.

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur relative Aucun renseignement disponible

Densité relative 1.00 Solubilité dans l'eau 100%

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température de décomposition

Viscosité < 10 cps

Propriétés comburantes Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un feu.

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun dans des conditions normales de traitement.

Matières incompatibles Aucun en particulier.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

InhalationAucun effet connu.Contact avec la peauAucun effet connu.IngestionAucun effet connu.Contact avec les yeuxAucun effet connu.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucun effet connu.

Toxicité aiguë Aucun effet connu.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet connu.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun effet connu.

oculaire

Sensibilisation de la peau Aucun effet connu. Sensibilisation des voies Aucun effet connu.

respiratoires

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour le développement
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration
Cancérogénicité

Aucun effet connu.

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	7732-18-5	368000 mg/kg bodyweight	-	-
		(RAT)		

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## **Disposal methods**

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Codes Californie déchets dangereux 331

(non-ménage de réglage)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOTNon réglementéIMDGNon réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Non réglementé

#### RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

#### **CERCLA**

**IATA** 

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

# Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

#### **FIFRA**

Cette dilution est fabriquée à partir d'un produit pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est soumise à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour étiquettes sur le lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les informations sur les dangers requises sur l'étiquette du pesticide (EPA Reg No. 10634-19-3573) sont reproduites ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 10634-19-3573 DANGER Corrosif cause une lésion irréversible aux yeux Peut être mortel en cas d'inhalation Provoque une irritation cutanée Nocif en cas d'ingestion NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU

#### Réglementations des Etats

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

#### Inventaires internationaux

## **ÉTATS-UNIS**

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

#### Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

## <u>Légende</u>

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS** 

NFPA

Date d'émission :12-févr.-2015Date de révision28-mars-2024

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique